

EMPLOI Malgré le déblocage hier de 2 100 postes, les salariés et leurs employeurs restent inquiets

DES CONTRATS D'INSERTION SOUS TENSION

MANUEL PAVARD

La nouvelle était passée plutôt inaperçue au sein de l'opinion publique, les yeux alors rivés sur le conflit des retraites. Pourtant, le 13 octobre, la préfecture de région annonçait la suspension, pour raisons budgétaires, du renouvellement des CUI (contrats uniques d'insertion, *lire encadré*) et l'arrêt des nouveaux contrats d'ici le 31 décembre. Cette décision de l'Etat a provoqué la colère des salariés et des associations et collectivités territoriales, principaux employeurs des 800 à 900 CAE (CUI du secteur non marchand) de l'Isère. Rassemblés place de Verdun mercredi, ils ont obtenu de la préfecture de région le déblocage de 2 100 CUI en Rhône-Alpes.

Les chantiers d'insertion menacés

La nouvelle ne rassure pas vraiment. Car « La répartition de ces postes maintenant n'est pas décidée et on n'a pas de garanties pour 2011 », rappelle José



SOLIDARITÉ FEMMES

5 contrats sur 10 ne seraient pas renouvelés à l'Arbre Fruité, un restaurant solidaire.

ouvriers et de services pourraient ne pas être renouvelés ce mois-ci, sur 260 agents en contrats aidés. Egalement menacés, les AVS (auxiliaires de vie scolaire). « Sans eux, les enfants handicapés ne peuvent pas participer à la vie de

la région, avec 20 postes d'agents techniques de lycée non prolongés sur 68. L'inquiétude gagne aussi les chantiers d'insertion, comme L'Arbre Fruité, restaurant solidaire de La Villeneuve, géré par Solidarité Femmes. « Nous em-

■ CUI, MODE D'EMPLOI

Le contrat unique d'insertion (CUI) regroupe, depuis le 1^{er} janvier 2010, les contrats d'accompagnement vers l'emploi (CAE) du secteur non marchand et les contrats initiative-emploi (CIE) pour le secteur marchand. La durée maximale du contrat ne peut excéder 24 mois, le CUI étant conclu pour une durée initiale d'au moins 6 mois renouvelables. Il résulte d'une convention entre le salarié, l'employeur et l'Etat, qui le finance en partie. Le nombre d'heures hebdomadaire varie entre 20 et 35.

mais Pôle emploi a posé son veto une semaine avant. Idem pour les 5 renouvellements prévus en novembre. On sera 4 au lieu de 10, fin novembre, et on n'a aucune nouvelles d'une rallonge de postes. Ça met en péril notre activité : on